



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2021

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **600.000 €** concernant le projet « **Hôtel de Ville – réaménagement de la salle des séances** ». .

Le devis initial de 2.700.000 € a été voté en date du 10.07.2020.

Veuillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.



Luc Everling,
Architecte-Directeur



Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2021

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Objet : Devis complémentaire
Concerne : Hôtel de Ville - réaménagement de la salle des séances
Article : 4/129/221311/18032



Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Veuillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis couvre les coûts supplémentaires pour la rénovation de la salle des séances, apparus suite à est l'augmentation générale des prix de fourniture d'un bon nombre de matériaux, suite à la pandémie.

	Désignation des travaux	montant hors tva
	Devis initial :	
1	Gros-œuvre / démolition	49 785,16 €
2	Travaux de façade / menuiserie extérieure	120 536,00 €
3	Aménagements intérieurs	1 081 336,92 €
4	Installations techniques	585 532,50 €
5	Honoraires bureau d'études / architecte	293 950,49 €
6	Divers	110 231,43 €
	Compléments :	
7	Démontage soigné, restauration, entreposage et remontage des peintures murales	120.000,00 €
8	Premier équipement (mobilier meuble)	240.000,00 €
9	Matériel informatique (sonorisation, divers)	52.000,00 €
10	Hausses de prix dues à la pandémie	169.000,00 €
	Prix total hors TVA	2.820.372,50 €
	TVA - 17%	479.463,33 €
	Prix TTC	3.299.835,83 €
	Montant déjà voté :	-2.700.000,00 €
	Montant restant à voter :	599.835,83 €
	Total ttc arrondi à voter :	600.000,00 €

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « approuvé par le Conseil communal dans sa séance du »

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
Architecte